

Refus de prèt et délais dépassé

Par didie77_old, le 25/10/2007 à 11:54

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente. Malheureusement, nous avons ensuite découvert des problèmes d'électricité et un devis demandé pour l'offre de prèt s'élève à 6600 euros m'a été fourni le 24 octobre. le délais pour les offres de prèt était au 23 octobre. Notre banque a alors refusé le prèt avec ces nouvelles informations. Le vendeur et le notaire nous indique que le refuse de prèt n'est pas acceptable et que nous ne pourrons pas récupérer le dépot de garantie que nous avons verser. Quel recours avons nous ?